

## **La TPU ... c'est davantage de solidarité**

### **La TPU ... c'est une opportunité unique**

De très nombreuses Communautés de Communes ont accepté, depuis sa création en 1999, cette taxe qui permet d'assurer **une meilleure solidarité entre les communes**. Mais également une mutualisation des risques en cas de départ des entreprises. **Elle permet la création de services ou d'équipements supplémentaires** grâce aux aides financières accordées.

La création d'un centre aquatique de qualité à Crépy en Valois est le type même d'équipement qui, décidé par la CCPV, **est destiné à l'ensemble des habitants du Valois et payé par eux**. La commune de Crépy seule **n'aurait pu le faire** et les délégués des communes éloignées de Crépy et orientées vers d'autres villes auraient pu la refuser. **Sa création sera un symbole de solidarité** et les habitants de Crépy, seront les premiers à bénéficier de ce centre.

Le refus de l'instauration de la taxe professionnelle unique prôné par certains élus nuira à la création d'autres équipements ou services possibles dans le domaine du logement en particulier car il ne permettra pas à la CCPV de bénéficier des 10% de revenus supplémentaires que lui procurerait l'instauration de la taxe. **(Le montant du bonus est de 800 000 € soit près de 6 millions de francs/an assuré pendant au moins 5 ans)**. Ce qui veut dire que pour réaliser les mêmes services il faudra augmenter davantage les impôts (plus 20 % déjà pour la piscine) ou renoncer à ces services...

La communauté de communes qui vise à la mise en place de **services et d'équipements qui permettront aux habitants de toutes les communes du Valois d'y rester et d'y vivre dans de bonnes conditions** a besoin des ressources nouvelles que lui donnerait l'instauration de la taxe professionnelle unique.

Ainsi qu'ils l'ont déjà fait en certains domaines (Les ordures ménagères, prise en charge des collèges, des gymnases, des centres de secours, du chantier école,...) Ce sont toujours **les mêmes élus municipaux du Valois qui décideront des actions communes**, nantis de compétences supplémentaires, en conservant, dans leur commune, leurs prérogatives notamment en matière d'urbanisme (Permis de construire, Plan local d'Urbanisme...)

C'est **l'intérêt de l'ensemble des habitants du Valois** qui nous guide aujourd'hui, nous, conseillers généraux de l'Oise, pourtant de sensibilités différentes, pour dénoncer les arguments égoïstes (rappelez vous le contrat petite enfance), démagogiques et fallacieux, de certains élus (la commune de Crépy ne peut quitter la C.C.P.V sans l'accord unanime des autres communes et du Préfet) et pour vous demander de nous rejoindre pour décider l'instauration d'une Taxe Professionnelle Unique sur le territoire de la Communauté de communes.

Ne laissons pas passer cette opportunité d'une relance formidable de notre communauté en proposant **d'avantage de solidarité pour plus de services aux habitants du Valois**.

Jean-Paul DOUET  
Vice Président du  
conseil Général  
Maire de Montagny  
Ste Félicité

Philippe BOULLAND  
Conseiller Général  
Conseiller Municipal de  
Betz

Gilles MASURE  
Conseiller Général  
Conseiller Municipal de  
Crépy-en-Valois